

**Les engagements du Mouvement international de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour répondre aux
besoins en santé mentale et en soutien psychosocial**

**Une feuille de route
pour la mise en œuvre des engagements
entre 2020 et 2023**

Le pouvoir de l'humanité

RÉUNIONS STATUTAIRES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
4-12 décembre 2019, Genève



Introduction

En décembre 2019, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) a adopté une série d'engagements pour répondre aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial. Ces engagements sont formulés dans la résolution 2 de la 33e Conférence internationale et la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2019, laquelle inclut une politique du Mouvement.

Cette feuille de route a pour objectif d'aider à renforcer la réponse collective du Mouvement aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial, en tenant compte de ces engagements.

Tandis que toutes les composantes du Mouvement devraient en principe appliquer pleinement ces mesures exhaustives indispensables pour répondre aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial, la feuille de route soutient une approche stratégique et coordonnée de mise en œuvre et identifie six domaines d'action prioritaires.

Elle expose les principales activités que doivent mener les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la FICR et le CICR, et le Mouvement dans son ensemble, et présente les réalisations et les résultats escomptés d'ici à 2023. Plusieurs actions transversales sont également suggérées pour appuyer le déploiement de la feuille de route.

Les domaines d'action prioritaires orienteront le Mouvement tout au long des étapes qui mèneront jusqu'à la pleine application de ces engagements. Les domaines d'action prioritaires sont interdépendants et créent, ensemble, les conditions nécessaires à la mise en place de services pertinents, efficaces et durables. Les domaines d'action prioritaires ont été choisis pour établir une base solide en faveur de la santé mentale et du soutien psychosocial (SMSPS) au sein du Mouvement. Une base solide permettra aux composantes du Mouvement d'appliquer les mesures stratégiques de la résolution 2 ainsi que la politique du Mouvement, notamment pour garantir l'accès rapide à la SMSPS, une action communautaire locale forte et des réponses globales en matière de SMSPS ainsi que des actions de lutte contre la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination.

Domaines d'action prioritaires :

1. Garantir un niveau élémentaire de soutien psychosocial et intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial à travers les différents secteurs
2. Élaborer une approche holistique en matière de SMSPS entre les différentes composantes du Mouvement et en collaboration avec les autres acteurs
3. Protéger et favoriser la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires
4. Démontrer l'impact des interventions en matière de SMSPS par le biais d'études, de preuves, de contrôles et d'évaluations
5. Renforcer la mobilisation de ressources pour la SMSPS dans la réponse humanitaire
6. Mobiliser le soutien politique en faveur de la SMSPS – la diplomatie humanitaire et le plaidoyer

Où en sommes-nous aujourd'hui et où cherchons-nous à nous diriger ?

La situation actuelle du Mouvement en termes de services de SMSPS offerts marque le point de départ de cette feuille de route. Le Mouvement a identifié des niveaux significatifs de besoins en santé mentale et en soutien psychosocial non satisfaits, et admet l'urgence d'accroître la capacité et les aptitudes à y répondre.

Une étude récente portant sur les activités de SMSPS au sein du Mouvement¹ montre que la vaste majorité des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la FICR et le CICR fournissent bien des services de SMSPS. Les activités de soutien psychosocial en sont la forme la plus courante. Les services de SMSPS sont fréquemment intégrés à d'autres activités humanitaires, toutefois les Sociétés Nationales fournissent également un soutien psychosocial autonome et des services de santé mentale. Cette étude donne un aperçu des activités menées actuellement, mais ne donne pas d'informations sur la qualité des services qui sont mis en œuvre ni sur

les potentielles divergences dans les approches adoptées au sein du Mouvement.

La feuille de route expose les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que la SMSPS fasse davantage partie intégrante des services humanitaires et de l'identité du Mouvement.

Le Mouvement pourra ainsi renforcer sa capacité à répondre aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial relevant des six domaines d'action prioritaires.



Les résultats escomptés d'ici la fin 2023 sont les suivants :

1. Établissement d'un niveau élémentaire de soutien psychosocial dans les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR, et intégration des aspects à prendre en considération dans la SMSPS à d'autres services humanitaires clés
2. Facilitation de l'accès aux services de SMSPS de qualité dans l'ensemble du cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS² dans les contextes opérationnels choisis
3. Atteinte d'un environnement de travail favorable et bienveillant et maintien de ce dernier dans l'ensemble du Mouvement
4. Plus large documentation de l'impact des interventions et des approches innovantes en matière de SMSPS
5. Hausse des ressources financières du Mouvement dédiées à la SMSPS en tenant compte des objectifs de financement définis dans une stratégie de mobilisation des ressources du Mouvement pour la SMSPS
6. Reprise des engagements exposés dans la résolution 2 au sein de la politique nationale et internationale et des cadres juridiques

¹ Les questions concernant la santé mentale : cartographie des activités relevant de la santé mentale et du soutien psychosocial au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Décembre 2019)

² Le cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS fait partie de la politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

À qui s'adresse la feuille de route et comment doit-elle être utilisée ?

Cette feuille de route doit être lue conjointement avec la résolution 2, la résolution 5 et la politique du Mouvement. Elle n'a pas vocation à faire office de document à part entière. La présente feuille de route appuie et oriente les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR dans l'application des engagements exprimés dans les résolutions. Elle établit une approche stratégique et coordonnée quant aux activités que les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR doivent mener à titre individuel et celles qu'elles doivent effectuer conjointement. Le CICR, la FICR et un groupe de Sociétés Nationales accompagneront et coordonneront le déploiement de la feuille de route.

La résolution 5 et la politique du Mouvement sont axées sur les engagements au sein du Mouvement, alors que la résolution 2 concerne les actions que les États ont convenu de mener conjointement aux composantes du Mouvement. Cette feuille de route ne comprend que les activités devant être menées par le Mouvement. Néanmoins, ces activités peuvent porter sur ou impliquer des interactions avec les États qui ont comme responsabilité fondamentale de répondre aux besoins en santé mentale et soutien psychosocial des personnes résidant sur leur territoire.

Le soutien aux États et la collaboration avec ces derniers contribueront au succès de la mise en œuvre de la feuille de route. Les composantes du Mouvement devront utiliser la feuille de route conformément à leurs rôles et mandats respectifs, notamment les Sociétés Nationales lorsqu'elles agissent en qualité d'auxiliaires aux pouvoirs publics pour ce qui est des services de SMSPS.

Toutes les composantes sont encouragées à mettre en œuvre les activités décrites dans la présente feuille de route. Même si la feuille de route identifie des domaines d'action prioritaires communs, elle ne devra pas pour autant empêcher les composantes du Mouvement de prendre des mesures complémentaires pour soutenir l'application des résolutions 2 et 5 et à la politique du Mouvement.

La feuille de route suit le cycle des réunions statutaires internationales du Mouvement. Les Conseils des Délégués qui se tiendront en 2021 et en 2023, ainsi que la 34^e Conférence internationale qui aura lieu en 2023 constituent des étapes importantes du calendrier.

Obstacles

Les principaux obstacles qui pourraient empêcher le Mouvement d'atteindre les résultats prévus dans la présente feuille de route sont :

- La limite de la compréhension de la SMSPS
- La priorité moindre accordée à la SMSPS dans l'action humanitaire
- Les moyens humains et financiers limités pour ce qui est de la SMSPS
- Le manque de réponse harmonisée et coordonnée
- La stigmatisation généralisée vis-à-vis de la santé mentale

Actions transversales

Cinq actions transversales de plus grande envergure viennent appuyer le déploiement de la feuille de route tout en faisant face aux obstacles :

▪ **Accroître la sensibilisation et les connaissances de la résolution numéro 2 et de la politique du Mouvement**

La FICR et le CICR élaboreront un programme dans le cadre du projet MOMENT³ pour accompagner les dirigeants, le personnel et les volontaires concernés dans la mise en œuvre de ces engagements. Les plateformes existantes du Mouvement, les réunions et les événements seront également utilisés pour renforcer la sensibilisation et les connaissances.

▪ **La communication des avancées et des réalisations en matière de SMSPS pour mobiliser un plus grand soutien et davantage de ressources**

La communication des avancées et des réalisations constitue un élément stratégique important de cette feuille de route. Le CICR, la FICR, et les Sociétés Nationales devront dédier plus de ressources à la communication de témoignages de réussites et de bonnes pratiques afin d'inspirer et de générer des développements positifs en matière de SMSPS, aussi bien au sein du Mouvement que vis-à-vis des parties prenantes externes.

▪ **Favoriser l'engagement des directions et des défenseurs de la SMSPS au sein du Mouvement**

L'engagement continu, fort et efficace du leadership du CICR, de la FICR et des Sociétés Nationales est essentiel pour que le processus tende vers sa mise en œuvre. Il est également essentiel de lutter contre la stigmatisation et l'exclusion. Les chefs de file du Mouvement ainsi que les autres défenseurs devront soutenir les efforts collectifs pour mettre en œuvre cette feuille de route et promouvoir la SMSPS dans leurs propres organisations, et au sein des espaces du Mouvement concernés et d'autres espaces d'échange.

▪ **Veiller à ce que la priorité soit donnée à la SMSPS dans les structures et les stratégies institutionnelles**

Les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR devront inclure la SMSPS comme domaine cible dans leurs structures et stratégies institutionnelles afin d'accorder à la SMSPS une plus grande importance. Des points focaux de la SMSPS devront être désignés dans toutes les Sociétés Nationales et à divers niveaux de la FICR et du CICR.

▪ **Travailler ensemble**

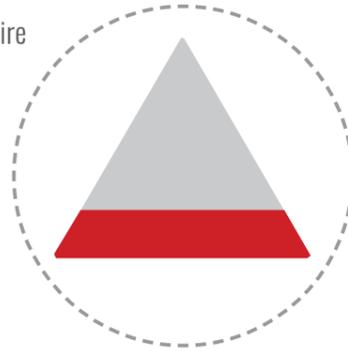
Il sera primordial de travailler ensemble de manière efficace en tant que Mouvement afin d'améliorer l'offre de services et ses impacts et de renforcer la coordination et la collaboration avec les parties prenantes externes. La FICR et le CICR, au même titre que les Sociétés Nationales, identifieront la structure appropriée pour promouvoir la coordination, la collaboration et la cohérence du travail collectif du Mouvement en matière de SMSPS. Le groupe de référence du Mouvement en matière de SMSPS continuera de soutenir le travail entrepris tout au long de la période de la feuille de route.

³ Le projet du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge visant à traiter les conséquences psychosociales et sur la santé mentale des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT)

Domaine d'action prioritaire 1 :

Garantir un niveau élémentaire de soutien psychosocial et intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial à travers les différents secteurs

L'ensemble des Sociétés Nationales, la FICR et le CICR devront garantir le niveau élémentaire de soutien psychosocial, tel que décrit dans le cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS et évaluer les besoins, orienter et plaider en faveur de tout ce qui a trait au cadre d'action (voir résolution 5). Il s'agit là d'une condition préalable à la réalisation d'autres actions établies dans la politique du Mouvement et la résolution 2. L'intégration de la SMSPS dans l'ensemble des secteurs permettra aux composantes d'atteindre un public plus large et de veiller à ce que les personnes nécessitant des services de SMSPS plus spécialisés soient identifiées et orientées convenablement. L'intégration est également essentielle pour réduire la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion.



Activités :

Chaque Société nationale, la FICR et le CICR devront

- Identifier les points focaux pour les activités et/ou les programmes de SMSPS
- Inclure le soutien psychosocial élémentaire (comme les premiers secours psychologiques (1ers SP), l'éducation thérapeutique de base et la sensibilisation) en tant qu'élément de formation obligatoire pour tout le personnel et les volontaires.
- Former, encadrer et superviser le personnel et les volontaires sur les questions de SMSPS et soutenir leur évolution au sein de leur organisation
- Intégrer la SMSPS aux outils d'évaluation standards et aux plans de préparation

- Intégrer le soutien psychosocial élémentaire à d'autres services clés comme les soins d'urgence et d'autres activités de santé, l'hébergement, les services relatifs à l'eau et à l'assainissement, l'alimentation, les moyens de subsistance, l'éducation et la protection

Ensemble, le Mouvement devra

- Développer un programme de formation sur le niveau élémentaire de soutien psychosocial
- Développer des modules de formation et des lignes directrices sur la manière de lutter contre la stigmatisation et de soutenir les individus qui souffrent de discrimination et d'exclusion

Réalisations :

- Le personnel et les volontaires ont les compétences requises pour offrir le niveau élémentaire de soutien psychosocial en rapport avec leurs tâches et sont capables d'identifier des besoins plus spécialisés et d'orienter vers les services correspondants
- La SMSPS fait partie intégrante des services humanitaires et de l'identité du Mouvement
- Des mesures ont été développées pour lutter contre la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion
- Un vivier diversifié et croissant d'employés et de volontaires sont outillés pour offrir des services de SMSPS dans le respect du cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS

Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Établissement d'un niveau élémentaire de soutien psychosocial dans les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR, et intégration des aspects à prendre en considération dans la SMSPS à d'autres services humanitaires clés

Domaine d'action prioritaire 2 :

Élaborer une approche holistique en matière de SMSPS entre les différentes composantes du Mouvement et en collaboration avec les autres acteurs

Le Mouvement renforcera les services de SMSPS dans un certain nombre de contextes opérationnels. Les actions visant à améliorer l'accès aux services dans le cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS seront mises en œuvre avec d'autres mesures pour répondre aux besoins en santé mentale et soutien psychosocial comme la prévention, la promotion, la protection et la diplomatie humanitaire. La coordination entre les composantes du Mouvement, au même titre que la collaboration entre le Mouvement et les autres acteurs, sera essentielle en ce sens qu'elle viendra renforcer leurs rôles complémentaires.



Activités :

Ensemble, le Mouvement devra

- Choisir quelques contextes opérationnels
- Développer des plans d'action et des mécanismes de coordination pour la mobilisation du Mouvement dans les contextes opérationnels choisis
- Soutenir le développement organisationnel et la durabilité de la SMSPS dans les Sociétés Nationales, y compris le développement de leur capacité à fournir un éventail plus large de services spécialisés dans les contextes opérationnels choisis
- Constituer plusieurs études de cas à partir de tous les contextes sélectionnés afin d'orienter l'apprentissage et la mobilisation des ressources

Réalisations :

- Développement d'interventions exhaustives et complémentaires dans l'ensemble du cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS en tenant compte des spécificités des différents contextes
- Renforcement des capacités des composantes du Mouvement à fournir des services de SMSPS de qualité correspondant à leur rôle et leur mandat
- Documentation de l'engagement plus large du Mouvement au niveau de la SMSPS dans les contextes opérationnels choisis, y compris la réponse à l'épidémie de COVID19 à laquelle nous faisons face aujourd'hui

Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Facilitation de l'accès aux services de SMSPS de qualité dans l'ensemble du cadre d'action du Mouvement en matière de SMSPS dans les contextes opérationnels choisis

Domaine d'action prioritaire 3 :

Protéger et favoriser la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

Le Mouvement fera en sorte que le personnel et les volontaires soient conscients des facteurs qui protègent et favorisent leur santé mentale et leur bien-être psychosocial et bénéficient du soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Cela permettra de renforcer la sensibilisation et les capacités de toutes les composantes du Mouvement en matière de SMSPS. La protection de la santé mentale et du bien-être psychosocial du personnel et des volontaires est fondamentale pour offrir des services humanitaires de qualité durables.



Activités :

Chaque Société nationale, la FICR et le CICR devront

- Nommer des points focaux pour la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires
- Dispenser des formations aux responsables et autres dirigeants des Sociétés Nationales, de la FICR et du CICR sur l'importance et les bienfaits de la santé mentale et du bien-être psychosocial du personnel et des volontaires
- Mettre en place des systèmes pour soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires (y compris les activités auto-thérapeutiques, le soutien par les pairs, le soutien psychologique, etc.)

Réalisations :

- La santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires sont considérés comme une priorité dans l'ensemble du Mouvement
- La direction et l'administration disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour favoriser la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires
- Des systèmes sont en place pour soutenir, protéger et favoriser la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires et pour garantir la redevabilité

Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Atteinte d'un environnement de travail favorable et bienveillant et maintien de ce dernier dans l'ensemble du Mouvement

Domaine d'action prioritaire 4 :

Démontrer l'impact des interventions en matière de SMSPS par le biais d'études, de preuves, de contrôles et d'évaluations

Les composantes du Mouvement renforceront la capacité de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage eu égard aux interventions en matière de SMSPS. Elles axeront leurs efforts sur la collecte, l'analyse et la communication des données en vue de contribuer à la recherche dans ce domaine. Le renforcement des éléments de preuve et le développement des interventions de qualité amélioreront l'efficacité et l'efficience de la SMSPS dans le but de répondre aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial d'un plus grand nombre de personnes.



Activités :

Ensemble, le Mouvement devra

- Soutenir la mise en œuvre des cadres de contrôle et d'évaluation
- Mener une série d'études sur l'impact des interventions en matière de SMSPS, premiers secours psychologiques (1ers SP) y compris, dans différents contextes
- Développer, tester et documenter l'impact d'approches innovantes, y compris les interventions de SMSPS numériques

Réalisations :

- Les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR contrôlent et évaluent les interventions en SMSPS pour orienter l'apprentissage et documenter l'efficacité et l'impact
- Des approches innovantes ont été développées, testées, documentées et partagées pour orienter l'apprentissage et promouvoir les bonnes pratiques
- L'efficacité des interventions de SPS, y compris de premiers secours psychologiques (1ers SP), sont de plus en plus probantes

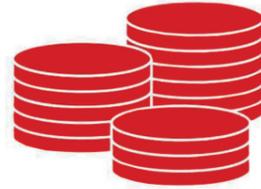
Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Plus large documentation de l'impact des interventions et des approches innovantes en matière de SMSPS

Domaine d'action prioritaire 5 :

Renforcer la mobilisation de ressources pour la SMSPS dans la réponse humanitaire

Le manque de ressources financières constitue un obstacle majeur pour apporter une réponse en SMSPS durable. Toutes les parties prenantes doivent jouer un rôle actif pour relever ce défi. La mobilisation de ressources à destination de la SMSPS devra également être liée à d'autres initiatives afin d'accroître l'efficacité et l'efficience. Le Mouvement redoublera d'efforts pour que davantage de ressources soient allouées en vue de répondre aux besoins en santé mentale et en soutien psychosocial.



Activités :

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Inclure la SMSPS dans les appels à projets et les autres opportunités de collecte de fonds

Ensemble, le Mouvement devra

- Développer une stratégie de mobilisation des ressources du Mouvement pour la SMSPS en établissant des objectifs de financement spécifiques pour 2021 et 2023
- Participer à des dialogues et des partenariats stratégiques avec les États et d'autres donateurs en vue de mobiliser plus de ressources pour la SMSPS

Résultats :

- Inclusion de la SMSPS dans les objectifs et les activités des appels à projets et mécanismes d'octroi de subventions

Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Hausse des ressources financières du Mouvement dédiées à la SMSPS en tenant compte des objectifs de financement définis dans une stratégie de mobilisation des ressources du Mouvement pour la SMSPS

Domaine d'action prioritaire 6 :

Mobiliser le soutien politique en faveur de la SMSPS – la diplomatie humanitaire et le plaidoyer

La santé mentale et le bien-être psychosocial devront constituer une priorité de santé et humanitaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Toutes les composantes devront influencer la politique internationale et nationale en vue de promouvoir et de mettre en œuvre les engagements convenus dans la résolution 2.



Activités:

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Promouvoir les engagements exposés dans la résolution 2 dans la politique nationale et internationale et les cadres juridiques

Ensemble, le Mouvement devra

- Cartographier les plateformes, les espaces et les événements de dialogue en politique, et coordonner une mobilisation à l'échelle du Mouvement
- Coopérer avec les autres acteurs pour influencer les agendas politiques mondiaux, régionaux et nationaux en matière de SMSPS
- Réaliser trois publications par an (par exemple des recherches, des études de cas, des articles, etc.) en vue de soutenir la diplomatie humanitaire et les activités de sensibilisation du Mouvement à la SMSPS

Réalisations :

- Le Mouvement influence les agendas politiques stratégiques mondiaux, régionaux et nationaux en matière de SMSPS
- Les composantes du Mouvement sont considérées comme des partenaires clés en matière de SMSPS, conformément à leurs rôles et mandats respectifs, notamment au rôle des Sociétés Nationales d'auxiliaires des pouvoirs publics

Les résultats escomptés d'ici 2023 :

Reprise des engagements exposés dans la résolution 2 au sein de la politique nationale et internationale et des cadres juridiques

Calendrier

D'ici la fin **2020**

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Sensibiliser et mieux faire connaître la résolution numéro 2 et la politique du Mouvement
- Identifier les points focaux pour les activités et/ou les programmes de SMSPS
- Nommer des points focaux pour la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

Ensemble, le Mouvement devra

- Développer un programme de diffusion de la résolution 2 et de la politique du Mouvement
- Choisir quelques contextes opérationnels
- Développer une stratégie de mobilisation des ressources du Mouvement pour la SMSPS en établissant des objectifs de financement spécifiques pour 2021 et 2023
- Cartographier les plateformes, les espaces et les événements de dialogue en politique, et coordonner une mobilisation à l'échelle du Mouvement

D'ici la fin **2021**

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Inclure le soutien psychosocial élémentaire (comme les premiers secours psychologiques (1ers SP), l'éducation thérapeutique de base et la sensibilisation) comme élément de formation obligatoire pour tout le personnel et les volontaires
- Intégrer la SMSPS aux outils d'évaluation standards et aux plans de préparation
- Inclure la SMSPS dans les appels à projets et les autres opportunités de collecte de fonds

Conseil des délégués de **2021**

Ensemble, le Mouvement devra

- Développer un programme de formation sur le niveau élémentaire de soutien psychosocial
- Développer des modules de formation et des lignes directrices sur la manière de lutter contre la stigmatisation et de soutenir les individus qui souffrent de discrimination et d'exclusion
- Développer des plans d'action et des mécanismes de coordination pour la mobilisation du Mouvement dans les contextes opérationnels choisis
- Participer à des dialogues et des partenariats stratégiques avec les États et d'autres donateurs en vue de mobiliser plus de ressources pour la SMSPS
- Coopérer avec les autres acteurs pour influencer les agendas politiques mondiaux, régionaux et nationaux en matière de SMSPS
- Faire état des progrès réalisés lors du Conseil des Délégués de 2021

D'ici la fin **2022**

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Intégrer le soutien psychosocial élémentaire à d'autres services clés comme les soins d'urgence et d'autres activités de santé, l'hébergement, les services relatifs à l'eau et à l'assainissement, l'alimentation, les moyens de subsistance, l'éducation et la protection
- Dispenser des formations aux responsables et autres dirigeants des Sociétés Nationales, de la FICR et du CICR sur l'importance et les bienfaits de la santé mentale et du bien-être psychosocial du personnel et des volontaires
- Promouvoir les engagements exposés dans la résolution 2 dans la politique nationale et internationale et les cadres juridiques

Ensemble, le Mouvement devra

- Soutenir le développement organisationnel et la durabilité de la SMSPS dans les Sociétés Nationales, y compris le développement de leur capacité à fournir un éventail plus large de services spécialisés dans les contextes opérationnels choisis
- Soutenir la mise en œuvre des cadres de contrôle et d'évaluation
- Mener une série d'études sur l'impact des interventions en matière de SMSPS, y compris les premiers secours psychologiques (1ers SP), dans différents contextes
- Développer, tester et documenter l'impact d'approches innovantes, y compris les interventions en SMSPS numériques

D'ici la fin **2023**

Chaque Société Nationale, la FICR et le CICR devront

- Former, encadrer et superviser le personnel et les volontaires sur les questions de SMSPS et soutenir leur évolution au sein de leur organisation
- Mettre en place des systèmes pour soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires (y compris les activités auto-thérapeutiques, le soutien par les pairs, le soutien psychologique, etc.)
- Veiller à ce que la priorité soit donnée à la SMSPS dans les structures et les stratégies institutionnelles

Ensemble, le Mouvement devra

- Constituer plusieurs études de cas à partir de tous les contextes sélectionnés afin d'orienter l'apprentissage et la mobilisation des ressources
- Réaliser trois publications par an (par exemple des recherches, des études de cas, des articles, etc.) en vue de soutenir la diplomatie humanitaire et les activités de sensibilisation du Mouvement à la SMSPS
- Faire état des progrès lors de la 34e Conférence internationale

34^e Conférence internationale

Suivi et évaluation

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette feuille de route seront communiqués par le CICR et la FICR lors du Conseil des délégués qui se tiendra en 2021 et de la 34e Conférence internationale qui se tiendra pour sa part en 2023, en plus des rapports officiellement exigés sur la mise en œuvre de la Politique du Mouvement et de la résolution 2.

Un cadre commun sera développé en 2020 pour le suivi et l'évaluation des activités exposées dans cette feuille de route. Les Sociétés Nationales contrôleront les services de SMSPS dans leurs contextes et rendront compte au CICR et à la FICR tel que convenu dans le cadre.

2021 : Rapport des progrès lors du Conseil des Délégués

2023 : Rapport des progrès lors de la 34e Conférence internationale

Cette feuille de route a été développée conjointement par les Sociétés Nationales, la FICR et le CICR pilotés par le projet du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge pour traiter les conséquences psychosociales et sur la santé mentale des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT)